

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Saint-Flour  
**LA CHAPELLE D'ALAGNON - COMMUNE**

Séance du vendredi 01 mars 2024

Délibération N° DE\_005\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de la convocation : 27/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Gérard POUDEROUX.

Présents : Gérard POUDEROUX, Michèle BICHON, David CHAZELON, Louis COMBE, Nathalie GOUTTE, Jean-Michel JULIEN, Philippe MEISSONNIER, Eric MONNERON, AURELIEN NAIRABEZE

Représentés :

Absents et Excusés : Daniel VIZIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, AURELIEN NAIRABEZE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Virargues avec extension sur les communes de Neussargues en Pinatelle et La Chapelle d'Alagnon - Avis sur le projet**

Le projet d'aménagement foncier agricole forestier et Environnemental de Virargues avec extension sur les communes de Neussargues en Pinatelle et La Chapelle d'Alagnon comprenant le nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes a été finalisé par la commission communale d'Aménagement foncier de Virargues et fera prochainement l'objet d'une enquête publique.

Le projet d'AFAF étant soumis à évaluation environnementale, l'avis des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements est sollicité au titre de l'article L122-1 du Code de l'environnement.

Au vu des éléments du dossier transmis notamment l'étude d'impact, le mémoire explicatif du projet et le plan parcellaire et le plan des travaux connexes, et après discussion en séance, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- NE FORMULE PAS d'observations sur le projet ;
- DONNE un avis favorable sur le projet précité;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette présente délibération aux services concernés.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
M Gérard POUDEROUX, Maire

DE\_005\_2024